

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1635

présenté par

M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à évaluer les besoins de logements dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires dans les collectivités d'Outre-mer. Ce rapport précise l'état de la situation actuelle et formule des recommandations pour l'améliorer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous sollicitons la rédaction d'un rapport exhaustif sur la pénurie de logements étudiants dans les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) dans les collectivités dites d'Outre-Mer.

La carence de logements étudiants au sein des CROUS constitue un défi pressant qui a un impact significatif sur la vie des étudiants en France, et cette situation est encore plus préoccupante pour les jeunes ultramarins. En effet, ces derniers sont confrontés à des difficultés accrues en raison de leur faible pouvoir d'achat et du coût de la vie élevé dans leurs territoires respectifs. Cette pénurie entrave considérablement leur accès à un logement abordable et adapté.

Il est primordial de souligner que le manque de logements CROUS a des répercussions directes sur la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, limitant les opportunités d'études pour de nombreux étudiants et contribuant à l'accroissement des inégalités au sein de notre système éducatif. Selon l'Unef de la Réunion il y avait en 2022 pas moins de 5 000 demandes de logement universitaire pour seulement 1 330 chambres disponibles.

A Mayotte, il n'y a aucune résidence universitaire.

Pour remédier à cette problématique, il est essentiel de mener une analyse approfondie de la situation actuelle, en mettant en lumière ses causes et ses conséquences, en particulier pour les étudiants ultramarins. De plus, il est impératif de développer des solutions viables pour résoudre cette pénurie de logements CROUS. C'est pourquoi nous préconisons la réalisation d'un rapport complet sur cette question. Ce rapport devra inclure une évaluation détaillée de la situation actuelle, des recommandations pour résoudre ce problème urgent, ainsi qu'un calendrier précis pour sa réalisation.

En adoptant cet amendement, nous réaffirmerons notre engagement envers l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, notamment des territoires d'Outre-Mer, et nous démontrerons notre détermination à résoudre la pénurie de logements CROUS.